

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/17/03

Mise en place d'une commission d'attribution des places dans les accueils collectifs de mineurs des 4^e et 5^e arrondissements et réforme du processus d'inscription

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La mairie des 4^e et 5^e arrondissements assure la gestion de 3 accueils collectifs de mineurs les mercredis et pendant les vacances scolaires :

- L'ACM Jeanne d'Arc, qui peut accueillir jusqu'à 96 enfants de 3 à 12 ans
- L'ACM Velten, qui peut accueillir jusqu'à 40 enfants de 3 à 6 ans
- L'ACM Chutes Lavie, qui peut accueillir jusqu'à 70 enfants de 6 à 12 ans

L'accessibilité de ces accueils collectifs de mineurs au plus grand nombre, la transparence dans l'attribution des places et la réponse aux besoins sociaux du secteur sont des objectifs fixés par la municipalité.

Ainsi, il est proposé de mettre en place :

- une procédure de pré-inscription en ACM pour chaque période de vacances et pour les mercredis en période scolaire, dont les dates sont publiques et avec une possibilité de pré-inscription en ligne ;
- une commission d'attribution des places chargée d'étudier l'ensemble des demandes d'inscription

Les places seront attribuées par la commission sur la base de critères prenant en compte les lieux de résidence et de travail des parents, la composition familiale et l'activité du foyer, les niveaux de revenus pour assurer la mixité sociale et les contraintes spécifiques de la famille ou de l'enfant (handicap, hospitalisation d'un parent dans un hôpital du secteur...). Sur la base des situations rencontrées lors des 3 premières commissions d'attribution, les membres de la commission seront chargés de finaliser une grille de critères qui sera soumise au conseil d'arrondissements et intégrée au règlement de fonctionnement des ACM des 4^e et 5^e arrondissements.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Une commission d'attribution des places dans les accueils collectifs de mineurs municipaux du secteur est créée. Cette commission est composée de 4 élus, dont un élu d'opposition, et des responsables des accueils collectifs de mineurs. Elle se réunira préalablement à chaque période de vacances scolaires et à la rentrée de septembre.

ARTICLE 2 Un système de pré-inscription en ligne dans les ACM est mis en place à compter des vacances d'été 2022. La pré-inscription pourra toujours être effectuée également directement auprès des centres d'accueil collectif de mineurs.

ARTICLE 3 Le calendrier des pré-inscriptions et de réunion des commissions d'attribution pour l'année 2022/2023 est défini de la façon suivante :

Période d'inscription	Eté 2022 07/07 au 30/08	Mercredis période scolaire 2022/2023 (du 7/09/2022 au 28/06/2023)	Toussaint 2022 (24/10 au 4/11)	Noël 2022 (19/12 au 30/12)	Février 2023 (13/02 au 24/02)	Printemps 2023 (17/04 au 28/04)
Dates de pré-inscription	Du jeudi 12 mai au Lundi 16 mai	Du jeudi 2 juin au Lundi 6 juin	Du jeudi 8 septembre au Lundi 12 septembre	Du jeudi 10 novembre au Lundi 14 novembre	Du jeudi 5 janvier au Lundi 9 janvier 2023	Du jeudi 9 mars au Lundi 13 mars
Dates des commissions d'attribution	Lundi 23 mai	Lundi 13 juin	Lundi 19 septembre	Lundi 21 novembre	Lundi 16 janvier 2023	Lundi 20 mars 2023
Dates retour information aux parents	Mardi 24 mai	Mardi 14 juin	Mardi 20 septembre	Mardi 22 novembre	Mardi 17 janvier 2023	Mardi 21 mars 2023

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

